



Administration communale

Route d'Anzère 1
CH-1966 Ayent
T +41 (0)27 399 26 26
info@ayent.ch
www.ayent.ch

Au Conseil général
de la Commune d'Ayent
Route d'Anzère 1
1966 Ayent

N/réf. : CB/TF

Ayent, le 14 novembre 2024

Motion site naturel protégé du Rawyl

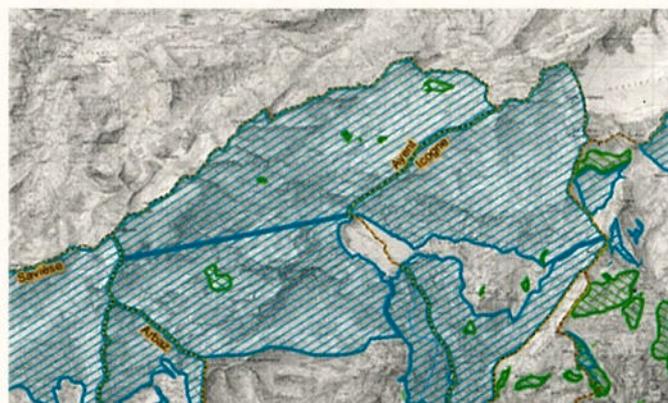
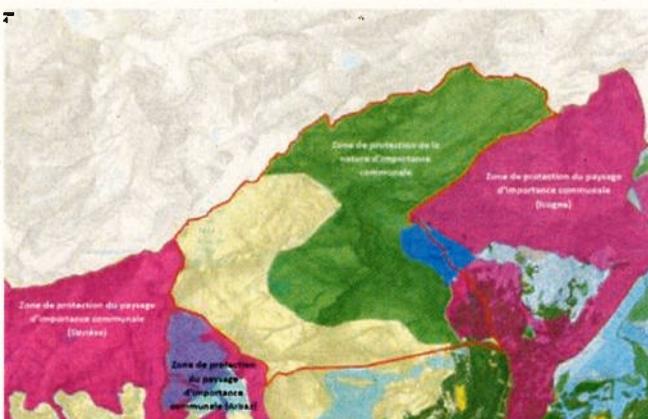
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Réuni en plénière du 12 juin 2024, le Conseil général n'avait pas accepté la réponse du Conseil communal concernant la motion citée en titre.

Le Conseil communal, en séance du 1^{er} octobre 2024 a traité à nouveau ce dossier.

Après vérification auprès du bureau Drosera qui s'occupe du concept Nature et Paysage pour la commune, la zone actuelle de protection nature va devenir zone de protection paysage avec quelques points de protection nature (lac, zones humides). De plus, elle va être agrandie à l'ouest, ce qui répond à la demande des signataires de la motion.

A gauche situation actuelle, à droite situation future transmise par Drosera (en bleu hachuré il s'agit de la zone de protection paysage, en vert zone de protection nature).





Administration communale
Route d'Anzère 1
CH-1966 Ayent
T +41 (0)27 399 26 26
info@ayent.ch
www.ayent.ch

Comme expliqué aux signataires de la motion par M. Christian Savioz, conseiller en charge, il n'y aura pas de nouveau règlement pour cette zone, car les zones de protection d'importance communale sont déjà règlementées par le RCCZ.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

LA COMMUNE D'AYENT

La Vice-présidente
Mélanie FOLLONIER

Le Secrétaire
Thierry FOLLONIER